

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **9 septembre 2015**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien) (arrivée à 19h10)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Monsieur le maire Denis Beaulieu est absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2015-09-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2015, ET SUIVI.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 SEPTEMBRE 2015, ET SUIVI.

05 - RENCONTRE(S).

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux:

10.01.01 - Embellissement de la cour de récréation: École Notre-Dame de Lac-Échemin.

10.01.02 - Équipement pour le terrain de Baseball, aménagement de deux terrains de volley-ball extérieur et acquisition de matériels pour les organismes du milieu: Municipalité de Saint-Benjamin.

10.01.03 - Rampe d'accessibilité: Fabrique Saint-Magloire.

10.01.04 - Réfection piste de course: Festival de Saint-Magloire.

10.01.05 - Honoraires professionnels pour la conception des plans et devis du nouveau centre multifonctionnel: Municipalité Saint-Cyprien.

10.02 - Projets régionaux:

10.02.01 - Réflexion sur l'utilisation de l'enveloppe régionale.

10.02.02 - Un « présent » pour la mémoire: Coopérative de solidarité et de service d'aide à domicile des Etchemins.

10.02.03 - Rénovation du point de service - Chabotté: Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins.

10.02.04 - Installation d'une clôture en conformité au code de sécurité 6 de Santé Canada: Radio Bellechasse-Etchemins.

10.03 - Rapport annuel 2014 - Pacte rural.

11 - AFFAIRES COURANTES:

11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

11.02 - Nomination des membres du comité du plan de relance de la MRC des Etchemins.

11.03 - Subvention disponible pour le plan de relance de la MRC des Etchemins par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE).

11.04 - Dossier Massif du Sud: Acte de propriété superficielle et servitude.

11.05 - Compte rendu comité hygiène du milieu.

11.06 - Entente relative au Fonds de développement des territoires.

11.07 - Production du plateau.

11.08 - Assemblée générale annuelle spéciale 2015 du CLD des Etchemins.

11.09 - Grand prix du tourisme 2016.

11.10 - Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins (CJE).

11.11 - Département de l'Inspection.

11.12 - Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud.

11.13 - Vision Femmes.

11.14 - Tableau intelligent.

11.15 - Logiciel gestionnaire de prêts - Margill.

11.16 - Emploi Québec.

11.17 - Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

11.18 - Dégustation Vins et Fromages au profit de La Fondation Sanatorium Bégin.

12 - ADMINISTRATION:

12.01 - Liste des comptes à payer.

- 12.02 - État des encaissements et déboursés.
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:
- 13.01 - Gouvernement du Québec.
 - 13.02 - Article par l'Éclaireur Progrès - Comité de relance.
 - 13.03 - Résolution Saint-Cyprien-des-Étchemins.
 - 13.04 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est (CBE).
 - 13.05 - Moulin La Lorraine.
 - 13.06 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- 14 - VARIA.
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2015, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2015 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 SEPTEMBRE 2015, ET SUIVI.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Aucun dossier n'est présenté.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

Aucun dossier n'est présenté.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

Monsieur le maire Denis Laflamme dépose le rapport annuel du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE).

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

- Compte rendu du comité technique sur la ruralité du 25 août 2015.

10.01 - Projets locaux:

2015-09-03

10.01.01 Embellissement de la cour de récréation: École Notre-Dame de Lac-Etchemin.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par l'École Notre-Dame-de-Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 10 000.00\$ Coût du projet: 101 640.00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 10 000,00 \$ pour le projet d'embellissement de la cour de récréation présenté par l'École Notre-Dame-de-Lac-Etchemin. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2015-2016 de la Municipalité de Lac-Etchemin. Le versement est conditionnel à la demande d'une 2^e soumission telle qu'exigée dans le guide et formulaire du Pacte rural. De plus, le versement est conditionnel à la réception des documents confirmant que les montants prévus au montage financier ont été obtenus. Finalement, le protocole d'entente doit être signé avec un organisme incorporé et enregistré au registraire des entreprises du Québec. Il faut donc que le protocole soit signé avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-04

10.01.02 Équipement pour le terrain de Baseball, aménagement de deux terrains de volley-ball extérieur et acquisition de matériels pour les organismes du milieu: Municipalité de Saint-Benjamin.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 28 870.29\$ Coût du projet: 73 420.95\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 28 870,29 \$ à la Municipalité de Saint-Benjamin pour le projet Équipement pour le terrain de Baseball, aménagement de deux terrains de volley-ball extérieur et acquisition de matériels pour les organismes du milieu. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 et 2015-2016 de la Municipalité de Saint-Benjamin. Le versement est conditionnel à la confirmation du financement par le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase III). Dans le cas où le financement via le programme n'est pas possible, la municipalité va devoir fournir un montage financier révisé en priorisant les dépenses.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-05

10.01.03 Rampe d'accessibilité: Fabrique Saint-Magloire.

-

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Fabrique de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 7 358.00\$ Coût du projet: 9 198.00\$

Suite à l'étude du dossier soumis et après réception de la demande complète par courriel, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 7 358,00 \$ à la Fabrique de Saint-Magloire pour le projet Rampe d'accessibilité. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 de la Municipalité de Saint-Magloire. Le versement est conditionnel à l'obtention de la lettre du diocèse autorisant la dépense et à la réception de la résolution confirmant le taux de récupération des taxes et autorisant la signature des documents.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-06

10.01.04 Réfection piste de course: Festival de Saint-Magloire.

-

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Festival de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 6 353.00\$

Coût du projet: 7 941.26\$

Suite à l'étude du dossier soumis et après réception du montage financier corrigé par courriel, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 6 353,00 \$ au Festival de Saint-Magloire pour le projet Réfection piste de course. Le montage financier corrigé, accompagné de soumissions révisées, a été envoyé aux membres du comité puisque les soumissionnaires n'avaient pas compris qu'ils devaient également changer la direction de la piste et des bosses pour rendre le parcours plus conforme et plus sécuritaire. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 de la Municipalité de Saint-Magloire. Le versement est conditionnel à la réception de la résolution autorisant la signature des documents

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-07

10.01.05 Honoraires professionnels pour la conception des plans et devis du nouveau centre multifonctionnel: Municipalité Saint-Cyprien.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 30 405.00\$ Coût du projet: 38 005.47\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 30 405,00 \$ à la Municipalité de Saint-Cyprien pour le projet Honoraires professionnels pour la conception des plans et devis du nouveau centre multifonctionnel. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 et 2015-2016 de la Municipalité de Saint-Cyprien. Les versements se feront sous réception de facture.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.02 - Projets régionaux:

Monsieur le maire Réjean Bédard arrive à la séance à 19 h 10 et occupe son siège.

2015-09-08

10.02.01 Réflexion sur l'utilisation de l'enveloppe régionale.

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
ET RÉSOLU

QUE les membres recommandent que le Pacte rural ne soit pas utilisé comme un substitut aux champs de compétences provinciales. Les projets touchant directement une compétence provinciale ne doivent pas être admissibles pour ne pas créer de précédent en la matière. Pour les aspects structurants, le comité technique va se référer à la vision, enjeux, orientations et critères tels que définis dans le Guide et formulaire Pacte rural 2014-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2015-09-09 10.02.02 Un « présent » pour la mémoire: Coopérative de solidarité
- et de service d'aide à domicile des Etchemins.**

Un montant n'excédant pas 1 600,00 \$ est demandé à même l'enveloppe régionale du Pacte rural. Les maires conviennent à l'unanimité de refuser cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2015-09-10 10.02.03 Rénovation du point de service - Chabotté: Maison des
- jeunes l'Olivier des Etchemins.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins, en tenant compte du vote à la double majorité, accepte de participer financièrement à la réalisation des travaux à la Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins pour la somme de huit mille dollars (8 000,00 \$) à même l'enveloppe régionale.

8 votes pour la proposition (73.97 % de la population)

4 votes contre la proposition (15.39 % de la population)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**2015-09-11 10.02.04 Installation d'une clôture en conformité au code de sécurité
- 6 de Santé Canada: Radio Bellechasse-Etchemins.**

Les membres du Conseil recommandent que ce projet soit présenté au prochain comité technique de la ruralité qui aura lieu le 7 octobre prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-12 10.03 - Rapport annuel 2014 - Pacte rural.

Suite au dépôt du rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins approuve le rapport

annuel d'activités 2014 du Pacte rural, lequel rapport doit être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'aucune modification n'a été apportée au Plan de travail du Pacte rural 2014-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11 - AFFAIRES COURANTES:

11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2015-09-13

11.02 - Nomination des membres du comité du plan de relance de la MRC des Etchemins.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation issue du Comité Développement Économique des Etchemins (DÉE) pour la formation d'un comité spécifique pour l'élaboration d'un plan de relance global pour la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) membres du Comité Développement Économique des Etchemins (DÉE) ont manifesté leur intérêt à faire partie du comité spécifique mentionné ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan de relance servira de canevas lors des rencontres à intervenir entre les différents ministères du gouvernement du Québec et du Canada et le Conseil de la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes, tous faisant partie du Comité Développement Économique des Etchemins (DÉE), soient et sont nommées pour siéger au Comité de plan de relance de la MRC des Etchemins.

Madame Sarah Audet
Messieurs Harold Gagnon
Hector Provençal
Mario Pouliot
Richard St-Onge
Éric Lachance
Luc Leclerc
Martin Roy

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.03 - Subvention disponible pour le plan de relance de la MRC des Etchemins par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE).

Point d'information.

Le directeur général mentionne que le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) est disposé à contribuer à la hauteur de 50 % des coûts afin de s'adjoindre une ressource externe selon les besoins requis pour l'élaboration du plan de relance.

2015-09-14

11.04 - Dossier Massif du Sud: Acte de propriété superficielle et servitude.

ATTENDU QU'une convention a été signée pour la location des terres publiques par le gouvernement du Québec afin de permettre, à Enbridge Massif du Sud Wind project inc. et EEN GP Massif du Sud inc., la production et la transmission d'électricité par énergie éolienne;

ATTENDU QUE cette convention ne confirme pas la propriété superficielle relativement aux installations de transmission d'énergie entre les éoliennes du Parc éolien du Massif du Sud;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins fait partie prenante de la convention en raison d'une délégation d'une partie des terres publiques qui lui a été accordée par le MERN;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Hector Provençal, préfet de la MRC des Etchemins, soit et est autorisé à signer la convention entre le gouvernement du Québec, les MRC des Etchemins et de Bellechasse ainsi qu'Enbridge Massif du Sud Wind project inc. et EEN GP Massif du Sud inc. visant à confirmer la propriété superficielle relativement aux installations de transmission d'électricité du Parc éolien du Massif du Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-15

11.05 - Compte rendu Comité hygiène du milieu.

- Dépôt du document aux membres du conseil;
- Présentation du budget PGMR.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins devra adopter le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) lors d'une prochaine séance régulière du Conseil et ce, avant le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'un budget a été élaboré par le service d'aménagement et par la direction générale de la MRC des Etchemins pour la mise en place et la réalisation d'actions spécifiques exigées par le ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE ledit budget a été présenté et analysé au préalable

par le Comité d'hygiène du milieu de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'une ressource humaine devra être attitrée pour la mise en œuvre et faire les suivis nécessaires à l'application dudit plan de gestion tel qu'exigé par le ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,
ET RÉSOLU

D'adopter le budget tel que recommandé par le comité d'hygiène du milieu;

DE confier la responsabilité de l'application du PGMR à Monsieur Cam Landry, employé au service d'inspection de la MRC des Etchemins;

À cet instant précis, Monsieur le maire Gilles Gaudet demande au président de l'assemblée de procéder au vote. Le président acquiesce à la demande dont le résultat est le suivant:

11 membres sont pour l'adoption du budget (86,86 %)

1 membre s'abstient (5,48 %)

1 membre absent (10,66 %)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2015-09-16

11.06 - Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ATTENDU QUE lors de la conclusion du Pacte fiscal transitoire, le 5 novembre 2014, il a été convenu que le Gouvernement du Québec mettrait en place un programme de soutien au développement des territoires doté d'une enveloppe budgétaire gouvernementale de 100 millions de dollars en transferts inconditionnels;

ATTENDU QU'il avait été également convenu que les modalités du programme reposeraient sur des principes de souplesse et d'autonomie qui permettraient aux municipalités régionales de comté (MRC) de réaliser des projets sur leur territoire en lien avec le développement économique régional, la concertation, l'aménagement et la ruralité;

ATTENDU QUE le Pacte fiscal transitoire confirmait l'engagement du gouvernement à simplifier les redditions de comptes;

ATTENDU QUE la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (LQ, 2015, chapitre 8), sanctionnée le 21 avril dernier, a aboli les Conférences régionales des élus (CRÉ);

ATTENDU QUE cette même Loi met en place et transfère la gestion des Fonds de développement des territoires (FDT) aux MRC;

ATTENDU la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accompagnée d'un projet d'entente relatif au FDT;

ATTENDU QUE le FDT introduit un manque à gagner important pour les MRC, le financement de celui-ci étant pour une période de 12 mois alors que la période couverte est de 15 mois;

ATTENDU QUE les surplus des Centres locaux de développement (CLD) proviennent notamment d'investissements municipaux au sein desdits organismes;

ATTENDU QUE l'entente sur le FDT stipule que les surplus des CRÉ et des CLD sont réputés être reçus par les MRC au titre dudit Fonds, ce qui est inconciliable avec le Pacte fiscal transitoire qui stipulait que lesdits surplus seraient retournés aux MRC sans aucune obligation;

ATTENDU QU'il est également inconcevable de demander aux MRC de dépenser, dans une période déterminée, les surplus des CRÉ et des CLD, car ceux-ci devaient être retournés aux MRC sans aucune obligation en fonction du Pacte fiscale transitoire;

ATTENDU QUE l'entente contient plusieurs demandes dont la production de politiques, des redditions de comptes, des rapports d'activités, le respect de délais de rigueur, le dépôt de rapports sur le site web, etc.;

ATTENDU QUE l'entente stipule que certaines dépenses d'administration sont non admissibles, ce qui va à l'encontre des principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner le FDT, soit un Fonds qui devait être inconditionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

DE demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir le protocole d'entente du Fonds de développement des territoires afin que celui-ci respecte les principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner ce Fonds, soit d'être inconditionnel;

DE demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de retirer toutes clauses demandant aux municipalités régionales de comté de dépenser, dans une période déterminée, les surplus des Conférences régionales des élus et des Centres locaux de développement;

DE demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'octroyer, dans le cadre du Fonds de développement des territoires, des crédits adéquats pour financer la période couverte par l'entente, soit 15 mois plutôt que 12 mois;

D'appuyer la résolution numéro 5497-15 de la MRC de Robert-Cliche concernant l'entente relative au Fonds de développement des territoires reproduite ci-haute et de faire parvenir ladite résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ainsi qu'à la MRC de Robert-Cliche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-17

11.07 - Production du plateau.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE soit cédé gratuitement la totalité du matériel listé ici-bas acquis dans le cadre du projet SISCA Production du plateau à la SCA Langevin pour une valeur de trois mille dollars (3 000,00 \$) et de mille dollars (1 000,00 \$) pour le cabanon, le tout tel que recommandé par Madame Mélina Lévesque, chargée de projet et intervenant de milieu.

Matériel	Quantité
Plateau semis sans alvéole	80
Plateau semis 72 alvéoles	28
Plateau semis 105 alvéoles	28
Contenants de yogourt (gros)	200
Étagère de plastique - 5 tablettes	12
Lampe d'atelier	24
Tube fluorescent Warm White	24
Tube fluorescent Cool White	24
Crochet « S »	70
Rallonge multiprises	4
Minuteur	2
Bâches	2
Boyau d'arrosage – 50 pieds	3
Pistolet d'arrosage	2
Pistolet d'arrosage – long manche	1
Tuyau noir 500 pieds	1
Arrosoir à main	2
Baril récupérateur d'eau	2
Adapteur robinet	2
Adapteur "Y"	1
Rondelle caoutchouc étanche	5
Bac de récolte Tubby	12
Bac de récolte Smartcrate	5
Bac de récolte avec couvercle	20
Chaudière de récolte blanche	2
Couteau de récolte	6
Chariot de récolte Yardworks	2
Pèse personne	1
Pesée de cuisine	1
Poubelle	1
Balai brosse	1
Piquet tuteur en bois	300
Bâtons identification Blanc	100
Bâtons identification Rose	50
Pulvérisateur	1
Fourche bêche	6

Pelle ronde	4
Houe à tête amovible	2
Griffe à 5 doigts	3
Râteau 14 dents	3
Houe à tête plate	2
Transplantoir	4
Griffe à 3 doigts (mini)	4
Semoir manuel	4
Coffre de rangement (beige)	1
Pompe à air	1
Coffre à outil (noir et jaune) contenant:	1
Sécateur	1
Ruban à mesurer 25 pieds	2
Tournevis multi	1
Couteau (exacto)	5
Lames de couteau	1
Trousse de premiers soins complète	1
Livre:	
Le Jardinier Maraicher	1
Culture écologique des plantes légumières	1
Maraîchage bio : guide de gestion globale	1
Cabanon	1

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.08 - Assemblée générale annuelle spéciale 2015 du CLD des Etchemins.

L'assemblée générale annuelle spéciale du CLD des Etchemins aura lieu le 17 septembre 2015 à 19 h 00 à la Salle du Conseil de la MRC des Etchemins.

2015-09-18

11.09 - Grand prix du tourisme 2016.

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour Les Grands Prix du Tourisme de la Chaudière-Appalaches pour une participation financière de cinq mille dollars (5 000,00 \$) pour la tenue de cet événement sur le territoire des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est prévu pour avoir lieu à la mi-avril 2016;

CONSIDÉRANT l'incertitude quant aux prévisions budgétaires pour l'année 2016-2017 surtout en ce qui trait au « Fonds de développement des territoires » que le gouvernement verse aux différentes MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit également faire face à d'importants remaniements dans ses budgets d'opération toujours en lien avec les coupures du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE pour les motifs cités plus haut, la MRC des Etchemins ne peut malheureusement pas répondre positivement à la demande de commandite de l'Association Tourisme Chaudière-Appalaches (datée du 1er septembre 2015);

QU'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à Monsieur Richard Moreau, directeur général de Tourisme Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-19

11.10 - Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins (CJE).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

D'accepter l'entente sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre sur le territoire tel que présenté et en partenariat avec le Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC des Etchemins et de mandater Monsieur Mathieu Baillargeon d'agir à titre de ressource interne pour siéger au sein de ce comité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-20

11.11 - Département de l'Inspection.

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2015, Madame Lise Buteau a été mise à pied pour une période indéterminée faute de budget au niveau du département des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Éric Guenette du service d'inspection de la MRC des Etchemins, il a été convenu d'intégrer Madame Lise Buteau à titre d'inspectrice pour une période d'essai de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des performances de Madame Lise Buteau a été concluante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE Madame Lise Buteau soit et est nommée inspectrice en bâtiment et technicienne aux autres services pour la MRC des Etchemins;

QU'une lettre d'entente entre les parties soit dûment signée entre le syndicat des employés en vigueur et son employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-21

11.12 - Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud.

CONSIDÉRANT que 28 exploitations laitières sont en opération sur le territoire de la MRC des Etchemins, procurant des revenus agricoles de 8 M\$, soit plus de 23 % de l'ensemble des revenus agricoles de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce type d'agriculture sous gestion de l'offre favorise une occupation dynamique du territoire et génère une activité économique et des revenus de taxes intéressants dans la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT que les négociations de Partenariat Transpacifique (PTP) sont actuellement en cours entre le Canada et onze autres pays;

CONSIDÉRANT qu'une entente est imminente et que les pressions sont fortes afin que le Canada donne un plus grand accès à ses marchés sous gestion de l'offre;

CONSIDÉRANT que le gouvernement canadien a déjà concédé, en 2013, un accès à 17 700 tonnes supplémentaires de fromages européens, dans le cadre de l'entente de l'AECG, malgré sa promesse de protéger la gestion de l'offre et ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs);

CONSIDÉRANT que le gouvernement canadien fait déjà mention de possibilité de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant entrevoir qu'il pourrait accorder un plus grand accès aux produits étrangers;

CONSIDÉRANT que le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus équitables dans le monde et que les consommateurs canadiens ne seraient pas gagnants, advenant que des entreprises agricoles et agroalimentaires soient fragilisées et disparaissent éventuellement;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du milieu, afin de conserver la gestion de l'offre dans son intégralité, sans donner d'accès supplémentaires à notre marché;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

D'appuyer la demande des producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud par ladite résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-22

11.13 - Vision Femmes

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

D'appuyer la démarche de demande d'aide financière provenant de

l'organisme Vision Femmes datée du 28 août 2015 ayant comme objet:
Appui à la demande d'aide financière dans le cadre du programme
« À égalité pour décider du Secrétariat à la condition féminine »;

QUE soit acheminée une copie conforme de la présente résolution à
l'attention de Madame Nadia Tremblay coordonnatrice de Vision
Femmes à Saint-Georges de Beauce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-23

11.14 - Tableau intelligent.

CONSIDÉRANT la désuétude des appareils de présentation audiovisuel
de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à trois (3)
différents fournisseurs compétents en la matière;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité administratif
conformément aux besoins de la MRC le tout en lien avec les différentes
recommandations des experts soumissionnaires;

Solutions GA Saint-Georges de Beauce

Écran « BENQ RP 790 » 79 pouces, 4K Flat panel	7 299,00 \$
Éco frais	9,00 \$
Fixation murale	100,00 \$
Sous-total	7 408,00 \$
TPS	376,15 \$
TVQ	750,42 \$
Grand total	8 649,57 \$

Écran « BENQ RP 840G » 84 pouces	9 499,00 \$
Éco frais	9,00 \$
Fixation murale	179,00 \$
Technicien (3 heures à 89,00 \$)	267,00 \$
Sous-total	9 904,00 \$
TPS	495,20 \$
TVQ	987,92 \$
Grand total	11 387,12 \$

INSO Solutions informatiques Inc.

Écran « BENQ RP840G » 84 pouces	9 255,00 \$
Licence	199,00 \$
Ajout divers (fixation murale, installation etc.)	804,26 \$
TPS	427,70 \$
TVQ	943,04 \$
Grand total	11 629,00 \$

Autre technologie proposée par la compagnie Inso Solutions informatiques Inc.

Smart Board 84 pouces	Non retenu
-----------------------	------------

Sono Vidéo Québec

PNL 803C Aquos Board touch panel de marque Samsung	10 995,00 \$
Fixation murale	389,00 \$
Câblage	16,17 \$
Intégration du projet	741,00 \$
Sous-total	12 141,17 \$
TPS	607,06 \$
TVQ	1 211,08 \$
Grand total	13 959,31 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE la soumission reçue de Solutions GA de Saint-Georges de Beauce soit retenue pour se procurer l'équipement suivant: « BENQ RP790 » 79 pouces 4K interactive flat panel pour un montant de huit mille six cent quarante-neuf dollars et cinquante-sept cents (8 649,57 \$) incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-24

11.15 - Logiciel gestionnaire de prêts - Margill.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

DE procéder à l'achat du logiciel gestionnaire de prêt Margill pour le service du développement économique de la MRC des Etchemins pour un montant de deux mille cent cinquante dollars (2 150,00 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-25

11.16 - Emploi Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

D'accepter l'entente de service soumise par Emploi Québec et Cameron Ressources humaines de Saint-Georges et d'autoriser le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, à signer tous les documents relatifs à ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-26

11.17 - Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, à signer le contrat de service avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant le renouvellement de l'entente de service du bureau d'immatriculation des véhicules de Lac-Etchemin dont la MRC des Etchemins est le mandataire officiel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-09-27

11.18 - Dégustation Vins et Fromages au profit de La Fondation Sanatorium Bégin.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins procédera à l'achat de deux (2) billets au montant de cinquante dollars (50,00 \$) chacun pour l'événement Dégustation Vins et Fromages au profit de La Fondation Sanatorium Bégin qui se tiendra le samedi 26 septembre 2015 à 17 h 30 au Centre de Vacances Camp Forestier et de remettre les billets au maire Harold Gagnon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12 - ADMINISTRATION:

2015-09-28

12.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent dix-sept mille sept cent trente et un dollars et soixante cents (217 731,60 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

13.01 - Gouvernement du Québec.

Accusé réception par le premier ministre, Monsieur Philippe Couillard, de la résolution numéro 2015-06-36 concernant la participation de la

FQM à la négociation du prochain pacte fiscal.

13.02 - Article par l'Éclaireur Progrès - Comité de relance.

Dépôt de la copie de l'article du journal l'Éclaireur Progrès pour information générale.

13.03 - Résolution Saint-Cyprien-des-Etchemins.

Résolution à l'effet que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien-des-Etchemins ont voté à l'unanimité contre le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

13.04 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est (CBE).

Convocation à la 5e Cérémonie de reconnaissance qui aura lieu le mardi 6 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00, à la salle du conseil municipal de la Ville de Lévis, situé à l'hôtel de ville de Lévis.

13.05 - Moulin La Lorraine.

Invitation pour le lancement officiel des deux nouvelles expositions d'automne « Rouge et encore plus » et « La parole aux couleurs » le 19 septembre prochain à 13 h 00 au Moulin La Lorraine.

13.06 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a procédé à une nouvelle publication des habitats fauniques (document joint).

14 - VARIA.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Comité de relance.

2015-09-29

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER